

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL DE GRIGNOLS

Envoyé en préfecture le 26/01/2018

Reçu en préfecture le 26/01/2018

Affiché le

ID : 033-213301955-20180122-22018-DE



N° : 02/2018

Objet : Réhabilitation des anciennes écoles en maison des associations

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux janvier, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 11 - Votants : 12 - Pour : 12- Abstention : 0 - Contre : 0

PRÉSENTS : Jean Pierre BAILLÉ, Lucienne BIES, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Marianne LAGÜE, Claudine MAILLOU, Dominique MARROT, Roseline PIGANIOL

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Christian BEZOS, Christian MAUBARET, Patrick BAYLET qui a donné procuration à Roseline PIGANIOL, Christine ESPAGNET.

Secrétaire de Séance : Dominique MARROT.

Convocation du 16 janvier 2018.

Monsieur le Maire présente l'avant-projet sommaire – A.P.S. - de réhabilitation des anciennes écoles en maison des associations et le chiffrage établis par le Maître d'œuvre.

Les plans sont portés à la connaissance des élus. Le chiffrage de cette opération se décompose ainsi :

LOTS	ESTIMATION HT
Gros œuvre	105 670,00 €
Charpente couverture étanchéité	40 650,00 €
Menuiserie extérieure	52 150,00 €
Menuiserie intérieure bois	15 950,00 €
Plâtrerie isolation	45 530,00 €
Electricité	27 570,00 €
Plomberie – sanitaires	9 800,00 €
Chauffage	27 500,00 €
Carrelage	13 000,00 €
Peinture – Sols souples	27 690,00 €
Total travaux	365 510,00 €
Maitrise d'œuvre	35 000,00 €
Bureau de contrôle	10 500,00 €
Coordonnateur SPS	2 800,00 €
COÛT TOTAL OPÉRATION HT	413 810,00 €

Le financement de cette opération pourrait s'établir ainsi :

- DETR 2018 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) 35 % du <u>coût estimatif des travaux</u> :	127 928,50 €
- Département sur <u>coût estimatif des travaux</u> :	30 000,00 €
- Autofinancement du coût estimatif total de l'opération :	255 881,50 €
dont autofinancement du <u>coût estimatif des travaux</u> :	207 581.50 €

Le lancement du marché pourrait débuter en mai 2018 pour un commencement des travaux en juillet 2018.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la réalisation de cette opération.

- Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,
- valide la proposition de réhabilitation des anciennes écoles en maison des associations pour un coût de travaux estimé à **365 510,00 € HT (413 810,00 € coût estimatif global de l'opération)** pour un début de réalisation de travaux courant juillet 2018 ;
 - approuve le plan de financement des travaux suivant présenté par Monsieur le Maire :

Coût travaux HT	FINANCEMENT	
365 510,00 €	DETR (35%)	127 928,50 €
	Département	30 000,00 €
	Autofinancement Fonds Propres	207 581,50 €
	<i>Total financement travaux HT</i>	<i>365 510,00 €</i>

- autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions nécessaires :
 - ✓ D.E.T.R. Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018 – 35 % : **127 928,50 €** ;
 - ✓ Département : **30 000,00 €**
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs au lancement de cette opération.

Le Maire,

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

A Grignols, le 25 janvier 2018.

Le Maire,
Jean Pierre BAILLÉ.

